



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue en présentiel, dans le respect des règles sanitaires mises en place par le gouvernement concernant la COVID-19, à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, le 20 décembre 2021 à 19 h 15.

Monsieur Renald Roy, maire suppléant, s'adresse à l'assemblée et leur fait part que monsieur le maire, Marcel Soucy, a informé le Conseil qu'il ne pourrait présider la présente séance extraordinaire, je le ferai donc à titre de maire suppléant.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Renald Roy, maire suppléant**
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT ABSENTS : Marcel Soucy, maire (absence motivée)
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3 (absence motivée)

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Renald Roy, maire suppléant, la séance est ouverte à 19 h 15.

COVID-19

Dû aux règles sanitaires en vigueur actuellement et compte tenu de la capacité de la salle, le Conseil siège en présentiel mais l'accès à la salle est réduit. Par ailleurs, la présente séance est filmée et sera diffusée en différé sur la chaîne Youtube et sur le canal local de Télévision Haute-Gaspésie dans les deux à trois jours qui suivent.

À la suite de la diffusion de la présente séance, celles et ceux qui souhaitent adresser une question au maire ou à tout autre membre du Conseil peuvent le faire en se rendant sur le site Internet de la Ville et en cliquant sur le lien « Nous joindre » qui se trouve sur le bandeau supérieur du site Internet à <https://ville.cap-chat.ca>.

RÉS.36.12.21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et unanimement résolu que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.37.12.21

RÈGLEMENT NO. 308-2021 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Monsieur le maire suppléant, Renald Roy, procède à la lecture du Règlement numéro 308-2021 décrétant la tarification pour le Service de cueillette, de transport et de disposition des ordures pour l'exercice financier 2022.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT NUMÉRO 308-2021 décrétant la tarification pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures pour l'exercice financier 2022 soit et est approuvé.**

Il est, de plus, résolu que ledit **RÈGLEMENT NO. 308-2021** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 19 h 24 et il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** que la séance soit et est levée.

RENALD ROY
MAIRE SUPPLÉANT

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER